

DEPARTEMENT DU GERS

**MAIRIE
DE
SEYSSES-SAVES
32130**

Tel. : 05.62.62.03.51

PROCES VERBAL DE CONSTAT de l'état d'abandon de concessions au cimetière

Ce jour **vendredi 19 novembre 2021 à 10h30**

Nous Maire de la commune agissant en vertu des pouvoirs que nous confère le Code Général des Collectivités Territoriales et faisant suite à l'avis de constatation d'abandon en date du 18 octobre 2021, publié,

Nous nous sommes rendus au cimetière communal, accompagné de Monsieur Jean-Marc LAPALU, 1^{er} Adjoint au Maire et avons constaté que les concessions listées ci-dessous avec la liste des inhumés, lesquelles ont notoirement plus de trente ans d'existence, sont constatées en état d'abandon pour les motifs suivant : signe du culte dégradés, pas de délimitation, aucun entretien.....

De ces constatations, il résulte que ces concessions ont cessées d'être entretenues. Nous avons donc dressé le présent procès-verbal, tel qu'il est prévu par l'article L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, revêtu de notre signature.

Aucun descendant, successeurs des concessionnaires ou personnes chargées de l'entretien n'étaient présents ou représentés malgré la publication de notre avis sus indiqué :

Dressé à Seysses-Savès, le 19 novembre 2021

Le Maire,
Michel TENNE

Le 1^{er} Adjoint,
Jean-Marc LAPALU